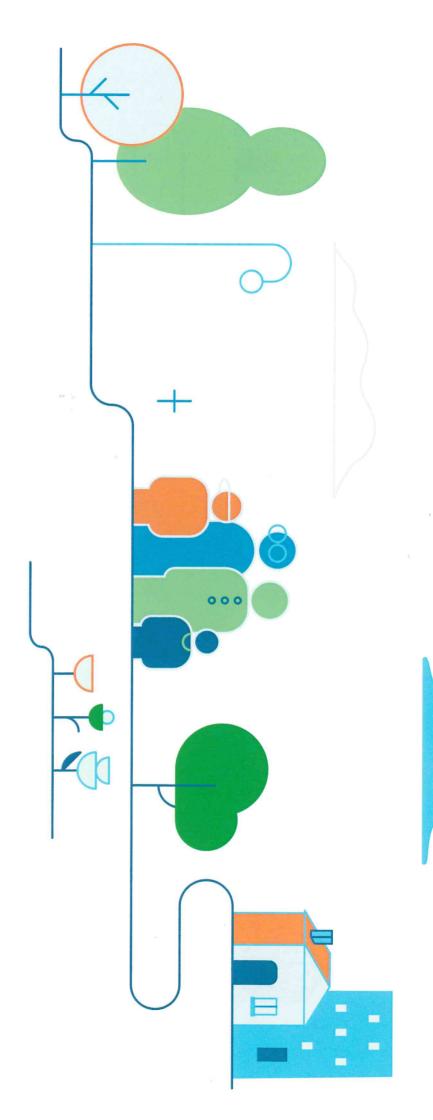
pour familles Prestations complémentaires



C'est quoi les PC Familles?

fribourgeoises dans le besoin. une aide financière créée pour soutenir les familles Les prestations complémentaires pour familles sont

Qui peut en bénéficier?

Vous pouvez prétendre aux PC Familles si vous remplissez les conditions suivantes :

- → Vous habitez dans le canton de Fribourg depuis au moins un an;
- → Vous vivez durablement avec un ou plusieurs enfants de moins de 12 ans;
- → Les dépenses reconnues nécessaires de votre famille sont plus élevées que vos revenus déterminants.

Comment faire la demande?

Remplissez le formulaire officiel disponible sur **ecasfr.ch**



- 2. Joignez les documents requis (fiches de salaire, contrat de bail, relevés bancaires etc..)
- 3. Envoyez le tout à:
 Caisse cantonale de compensation AVS
 Impasse de la Colline 1
 Case postale
 1762 Givisiez
 026 426 79 00

E C A S Caisse de compensation K S V A Ausgleichskasse Fribourg - Freiburg